



15ème législature

Question N° : 42198	De M. Jean-Michel Mis (La République en Marche - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Revalorisation salariale du personnel des instituts de formation CRF	Analyse > Revalorisation salariale du personnel des instituts de formation CRF.
Question publiée au JO le : 26/10/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 04/01/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Michel Mis attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des personnels des instituts paramédicaux associatifs oubliés du Ségur de la santé. Signés en juillet 2020, les accords du Ségur de la santé ont permis d'instaurer une revalorisation des professionnels de santé travaillant à l'hôpital ou en Ehpad, dans le public ou dans le secteur à but non lucratif. Or cette revalorisation ne s'applique malheureusement pas aux salariés des instituts de formation de la Croix-Rouge alors même qu'ils se sont mobilisés pour faire face à l'épidémie tout en assurant la continuité des formations du personnel paramédical. Les écarts de salaires ne font qu'augmenter, depuis l'obtention de la prime Ségur de la santé pouvant atteindre 1 000 euros net par mois pour une même fonction et une même ancienneté. Cette inégalité provoque une vague de démissions et d'arrêts maladies et ne fait qu'aggraver les difficultés de recrutement dans ces établissements, les formateurs préférant s'orienter vers des établissements publics qui offrent des conditions bien meilleures. Au regard de tous ces éléments et dans un souci d'équité de traitement, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement souhaite prendre pour remédier à ces situations inégalitaires.